



## AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 368-01-26  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 368-23 CONCERNANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI  
BUDGÉTAIRE, CERTAINES RÈGLES ADMINISTRATIVES ET LA DÉLÉGATION DE CERTAINS  
POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée :


QUE le règlement numéro 368-01-26 modifiant le règlement 368-23 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, certaines règles administratives la délégation de certains pouvoir aux fonctionnaires a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	25 mars 2026
Dépôt du projet de règlement :	25 mars 2026
Adoption du règlement :	29 avril 2026
Entrée en vigueur :	30 avril 2026

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://mrcrdn.qc.ca>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 30<sup>e</sup> jour d'avril 2026.

 *Geneviève Bélanger*  
Signé le 2026-04-30 15:36:04 EDT

Geneviève Bélanger  
Directrice générale adjointe et  
Greffière-trésorière adjointe